



# Pourquoi s'engager à respecter le Code de Base ETI ? Parce que...



**L'emploi est choisi librement**

L'esclavage et la servitude pour dettes sont totalement inacceptables. Quelques 20,9 millions de personnes dans le monde sont contraintes de travailler pour leurs employeurs.



**La liberté d'association et le droit de convention collective sont respectés**

Des dizaines de milliers de travailleurs dans le monde entier perdent leur emploi chaque année pour avoir tenté de former un syndicat, d'y adhérer ou d'améliorer leurs conditions de travail. Certains perdent même la vie.



**Les conditions de travail sont sécurisées et hygiéniques**

Chaque jour, 6 300 personnes dans le monde entier meurent d'accidents ou de maladies liés au travail. La plupart de ces tragédies pourraient être évitées.



**Le travail des enfants ne doit pas être utilisé**

215 millions d'enfants travaillent pour subvenir aux besoins de leur famille, les privant d'éducation et ce qui nuit souvent à leur santé. Cela renforce le cycle de la pauvreté.



**Des salaires de subsistance sont versés**

Environ la moitié de la population mondiale vit encore avec deux dollars par jour. Si les gens ne peuvent pas nourrir leur famille avec le salaire d'un adulte, ils risquent d'envoyer leurs enfants travailler.



**Les heures de travail ne sont pas excessives**

De longues heures de travail sont la norme pour la plupart des travailleurs du monde. Cela nuit à la santé des gens et compromet la vie de famille



**Aucune discrimination n'est pratiquée**

Les femmes et certaines minorités sont souvent confinées dans les emplois les moins bien payés, sans accès à la formation ou à la promotion.



**Un emploi régulier est fourni**

La plupart des travailleurs peuvent être licenciés lorsque cela convient à l'employeur. Cela alimente la pauvreté et l'insécurité et fait baisser les salaires.



**Aucun traitement sévère ou inhumain n'est autorisé**

Peu de travailleurs sont protégés contre les abus physiques, verbaux ou sexuels sur le lieu de travail.